Démarche : DDT69 - Fonds d'urgence de soutien à la prise en pension de bovins

après leur retour d'estives (DNC)

Organisme : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES RHONE (DDT)

Identité du	demandeur	
Email		
Etablissement SIRET		
Dénomination		
Forme juridique		
Formulaire		
Dans le cadre de la lutte restreints au sein des zon	contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), les mouvements de bovins sont les réglementées (ZR).	t fortement
leurs sites principaux d'él quitter la ZR et le maintie	on et l'arrivée de l'automne, des bovins situés dans des estives de la ZR doivent reto evage, parfois situés en dehors de la ZR, en zone indemne (ZI). Dans ce cas, l'interd en des animaux en estives pose des difficultés en termes notamment de conduite o nal, et de conditions de travail des éleveurs.	diction de
Cette aide vise à inciter le bovins.	es éleveurs qui disposent de places d'hébergement dans une ZR à prendre en pens	sion ces
La demande d'aide vaud	ra demande de paiement.	
Vérification de	l'éligibilité	
	mesure les exploitations qui disposent d'un site en zone réglementée (ZR), qui pro d'estives de cette même ZR, qui appartiennent à une exploitation dont le site d'é emne (ZI).	
	elle vous accueillez des bovins est-elle située dans une zone réglementée (ZR) ? reneurs en pension qui disposent d'un site en zone réglementée.	
Cochez la mention applie	cable, une seule valeur possible	
□ Non		

Le propriétaire des animaux que vous prenez en pension a-t-il son site principal d'élevage en zone indemne (ZI)?

L'aide concerne uniquement des bovins dont le propriétaire a son site principal d'élevage en ZI.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

DDT69 - Fonds d'urgence de soutien à la prise en pension de bovins après leur retour d'estives (E

Combien de bovins de plus de 6 mois sont concernés par la prise en pension ? (Age à la date de leur entrée dans l'exploitation en pension) Seuls les bovins de plus de 6 mois à la date de leur entrée dans le site de pension sont éligibles à l'aide.
Date d'entrée en pension Cette date ne peut pas être antérieure au 22/09/2025
Date sortie de pension La date de sortie retenue pour l'indemnisation sera nécessairement antérieure à la levée des restrictions ou interdict de mouvements. La durée de pension prise en compte pour l'aide ne peut excéder 45 jours, et ne peut dépasser le 10 novembre 2025
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de prise en pension (contrat)
Contrat de pension signé par le preneur et le propriétaire (modèle facultatif ci-joint)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Liste des animaux concernés (mentionnant leurs numéros IPG)
Annexe au contrat précisant la liste des animaux pris en pension (âgés de + de 6 mois) Pour un traitement plus rapide, merci de privilégier si possible un format électronique (Word, Excel, etc.)
L'exploitation qui prend des animaux en pension est : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Individuelle
Sous forme sociétaire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Extrait du statut de la société à rattacher à la demande ci-dessous
Profil d'exploitation Seuls peuvent bénéficier de la mesure : - les exploitants agricoles à titre principal, - les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), avec application de la transparence GAEC, - les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), - les autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitations agricoles à titre principal (directement ou indirectement).
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Exploitant individuel
☐ GAEC
☐ EARL
□ SA
□ SAS
□ SARL

DDT69 - Fonds d'urgence de soutien à la prise en pension de bovins après leur ret	tour d'estives (E
□ SCEA	
Parts sociales détenues par une exploitation ou un exploitant agricole à titre principal Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Moins de 50 % des parts sociales	
Plus de 50 % des parts sociales	
S'agit-il d'un GAEC : Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Partiel	
☐ Total	
Combien d'associés comporte votre GAEC ?	
Vous n'êtes pas éligible à cette aide	
Coordonnées de l'estive	
Commune du site d'estive Le site d'estive doit se situer dans une zone réglementée (ZR).	
Coordonnées du "preneur" en pension	
Numéro identifiant EDE	
Adresse du site d'hébergement en pension	
Commune du site d'hébergement en pension Le site en pension doit se trouver dans la même ZR que le site d'estive.	
Numéro de téléphone du "preneur"	
Adresse e-mail du "preneur"	
Coordonnées du propriétaire des animaux pris en pension	
Numéro SIRET du propriétaire des animaux SIRET	

DDT69 - Fonds d'urgence de soutien à la prise en pension de bovins après leur retour d'estives (
Forme juridique
Numéro EDE du site principal d'élevage du propriétaire
Adresse du propriétaire
Commune du propriétaire
Numéro de téléphone du propriétaire
Adresse électronique du propriétaire
Aides demandées ou perçues par l'entreprise
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation de minimis à télécharger, compléter et signer via ce formulaire et à rattacher à la demande ci-dessous.
L'aide sera attribuée dans le cadre du régime dit de minimis par application du règlement UE 2024/3118 du 10 décembre 2024 qui fixe à 50 k€ le plafond par entreprise. Il s'apprécie à l'échelle des trois derniers exercices fiscaux glissants.
Ex : si l'aide de minimis agricole est accordée le 1er octobre 2025, afin de vérifier le respect du plafond de 50 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 1er octobre 2022 au 1er octobre 2025.
Sont considérées des aides de minimis notamment : - l'aide en trésorerie de la Région AURA pour les exploitations touchées par la DNC
- les prises en charge de cotisations de la MSA, - le remboursement du gazole non routier,
- le crédit d'impôt agriculture biologique.
Veuillez fournir le nombre d'attestations de minimis correspondant au nombre d'associés de votre GAEC total. En effet, le principe de la transparence GAEC s'applique : chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond d'aides de minimis agricole de 50 000 €.
Total des aides de minimis agricole déjà reçues et des aides de minimis agricole déjà demandées mais pas encore reçues (somme du total A et du total B dans le modèle téléchargeable ci-dessus)
reçues (summe du total A et du total à dans le modele telechargeable ci-dessus)
Pour le champ précédent, faire la somme des montants des différents associés
Situation économique
Mon entreprise Les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire doivent disposer d'un plan arrêté par le tribunal de Commerce au moment du paiement pour bénéficier de la mesure d'aide. Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de la mesure d'aide, que la procédure de liquidation soit connue au moment du dépôt du dossier ou qu'elle intervienne après celui-ci (lors des phases d'instruction et de contrôles administratifs).
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire

DDT69 - Fonds d'urgence de soutien à la prise en pension de bovins après leur retour d'estives (l
fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire et dispose d'un plan arrêté par le tribunal de commerce ;
fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Justificatif à fournir pour les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou d'un redressement judiciaire par le tribunal de commerce.
Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de la mesure d'aide, que la procédure de liquidation soit connue au moment du dépôt du dossier ou qu'elle intervienne après celui-ci (lors des phases d'instruction et de contrôles administratifs).
Compte bancaire
IBAN
Pièce justificative à joindre en complément du dossier RIB à rattacher à la demande ci-dessous.
Engagements et autorisations
Je certifie - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité, - l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
J'autorise : - la DDT à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations, collectivités, ou acteurs privés, notamment auprès de la MSA, des assureurs, et réaliser les contrôles nécessaires - la DDT à me transmettre par courrier électronique toute information relative à mon dossier de demande d'aide.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Commentaires ou informations diverses
Vous pouvez indiquer à l'administration ici toute information complémentaire ou explication que vous jugez utile.